

DEMANDE PRISE EN CHARGE BAFA

Direction Famille Citoyenneté

Pôle Enfance Jeunesse

Avenue Joseph Simonet – 13230 Port Saint Louis du Rhône
Tél : 04 42 86 91 01 – Mail : portailfamilles@portsaintlouis.fr

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Age :
Lieu :	Département :
Nationalité :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	
Mail :	
Responsable légal 1 (bénéficiaire de prestations familiales pour le stagiaire)	
Téléphone :	Mail :
N° de matricule CAF :	
Responsable légal 2	
Téléphone :	Mail :

Votre situation		
Etudiant/lycéen	Niveau :	Spécialité :
Actif	Profession :	
Demandeur d'emploi	Depuis le :	

Demande de prise en charge du :

- Stage théorique de base (8 jours)
 Stage d'approfondissement (6 jours)

DISPONIBILITES

	OUI	NON
Vacances d'Hiver		
Vacances de Printemps		
Vacances d'Eté : Juillet		
Vacances d'Eté : Août		
Vacances d'Automne		
Vacances de Fin d'Année		
Mercredis		
Séjours		

CONVENTION D'ENGAGEMENT PRISE EN CHARGE BAFA

Entre

D'une part,

La Ville de Port Saint Louis du Rhône représentée par son Maire en exercice, Monsieur Martial ALVAREZ, dûment habilité par décision n° 2020/002 en date du 27 mai 2020 et domiciliée Hôtel de ville – BP 142 – 13518 Port Saint Louis du Rhône

Et

D'autre part,

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Ci-après dénommé « le bénéficiaire » d'autre part,

PREAMBULE

Dans le cadre des subventions de la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, la ville finance le diplôme du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. Ce dispositif vise, selon les priorités définies par la CAF, la professionnalisation des agents intervenant régulièrement sur les dispositifs d'accueil mis en place par la ville. Toutefois, il est réservé quelques financements pour la formation BAFA en direction des Port Saint Louisiens.

Ce dispositif a pour objectif de :

- Faciliter l'accès des jeunes à une formation BAFA favorisant leur insertion sociale et professionnelle,
- Favoriser l'accompagnement des jeunes vers l'âge adulte et ainsi promouvoir leur autonomie,
- Investir les jeunes dans un acte citoyen sur le principe de « contribution/rétribution »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – AVANTAGES ACCORDÉS *(article complété par l'administration)*

La ville de Port Saint Louis du Rhône prend en charge partiellement ou en totalité les frais d'inscriptions du bénéficiaire pour la formation BAFA.

Montant de la prise en charge :

- Stage théorique :

En totalité, pour un montant de €

Partiellement lorsque le bénéficiaire est éligible au financement CAF, pour un montant de €

- Stage d'approfondissement :

En totalité, pour un montant de €

Partiellement lorsque le bénéficiaire est éligible au financement CAF, pour un montant de €

Lors d'une prise en charge financière pour le stage thorique, le bénéficiaire, dénommé ci-dessus, devra effectuer son stage pratique de 14 jours au sein des Accueils Collectif de Mineurs de la ville de Port Saint Louis du Rhône.

Lors d'une prise en charge financière pour le stage d'approfondissement, le bénéficiaire, dénommé ci-dessus, devra effectuer 4 semaines (20 jours) d'intervention au sein des Accueils Collectif de Mineurs de la ville de Port Saint Louis du Rhône.

Article 2 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Pour prétendre à cette prise en charge, le bénéficiaire doit, outre remplir les obligations légales d'autorisation parentale pour les mineurs (document à compléter dans le dossier d'inscription), répondre aux impératifs suivants :

- Être âgé de 16 ans minimum,
- Habiter sur la ville de Port Saint Louis du Rhône (justificatif de domicile à fournir),
- Présenter une lettre de motivation,
- Avoir effectué l'entretien préalable avec un agent du secteur extrascolaire,
- Remplir un dossier d'inscription auprès du Pôle Enfance Jeunesse de la ville,

Article 3 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

- Effectuer son stage pratique de 14 jours au sein des Accueils Collectif de Mineurs de la ville de Port Saint Louis du Rhône, lors d'une prise en charge financière du stage théorique
- Effectuer 4 semaines (20 jours) d'intervention au sein des Accueils Collectif de Mineurs de la ville de Port Saint Louis du Rhône, lors d'une prise en charge financière du stage d'approfondissement
- Informer directement et immédiatement le Pôle Enfance Jeunesse de tout désistement ou empêchement en cours de formation,
- Adopter, dans toutes les situations, une attitude responsable, dans un esprit de respect mutuel et de tolérance,
- Participer aux interventions citées dans l'article 2 de cette présente convention,

Disponibilités :

Vacances d'Hiver : OUI NON

Vacances de Printemps : OUI NON

Vacances d'Eté :

- Juillet OUI NON

- Août OUI NON

Vacances d'Automne : OUI NON

Vacances de Fin d'année : OUI NON

Mercredis : OUI NON

Séjours :

- Hiver OUI NON

- Juillet OUI NON

- Août OUI NON

Fait en double exemplaires originaux
A Port Saint Louis du Rhône,
Le

Signatures précédées par la mention « Lu et approuvé »

Pour la commune,
Le Maire,
Conseiller Départemental des Bouches du Rhône
Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-
Provence

Le bénéficiaire,

Martial ALVAREZ

Le Représentant Légal (pour les mineurs)

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

A compléter seulement si le bénéficiaire est mineur.

Je soussigné (e), _____
déclare sur l'honneur avoir la responsabilité légale sur le (la) mineur(e) ci-désigné(e) : Nom –
Prénom : _____

J'autorise mon enfant à participer à la formation B.A.F.A et à pratiquer les activités qui y sont prévues et organisées.

Cette formation aura lieu à (veuillez inscrire le lieu, l'organisme et l'intitulé de la formation) :

Stage de Base :

- Lieu de la formation : _____
- Organisme de formation : _____
- Dates de la formation : du _____ au _____

Stage de perfectionnement :

- Lieu de la formation : _____
- Intitulé de la formation : _____
- Organisme de formation : _____
- Dates de la formation : du _____ au _____

Je certifie sur l'honneur que toutes les informations et renseignements portés sont exacts.

Toute fausse déclaration pouvant faire l'objet de poursuites pénales.

Fait à Port Saint Louis du Rhône

Le/...../.....

Signature du Responsable Légal, suivi de la mention « Lu et Approuvé »

PIECES A FOURNIR

Pour prétendre à cette prise en charge, votre dossier doit être complet et accompagné des documents et justificatifs suivants :

- 1 photo d'identité
- Copie recto/verso de la carte d'identité,
- Justificatif de domicile,
- Lettre de motivation exprimant les raisons de votre choix à suivre une formation au B.A.F.A,
- Autorisation Parentale complétée et signée, si vous êtes mineurs,
- Convention d'engagement avec la ville de Port Saint Louis du Rhône complétée et signée par le demandeur et son représentant légal s'il ou elle est mineur(e)